



Acte ou procédure d'abandon de droit parental

Par **cécile18**, le **12/04/2010** à **13:29**

Bonjour,

Je voulais savoir dans quelle mesure un acte ou une procédure d'abandon de droit parental du père sur une enfant de 2 ans (reconnue avant la naissance par ce père) est possible ? Se sachant psychiatriquement instable, il souhaite connaître les possibilités d'abandonner à la mère le seul droit parental. Merci de votre réponse.